

COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 30 JUIN 2017

L'an deux mille dix-sept, le 30 juin, à 19 heures, les membres du Conseil Municipal légalement convoqués se sont réunis en séance publique sous la présidence de Monsieur Jean-Michel GIRAUDEAU, Maire, à la Mairie, salle du Conseil.

Etaient présent-e-s : Monsieur Jean-Michel GIRAUDEAU, Maire, Madame Michèle DESCHAMPS, Monsieur Olivier MALECAMP, Madame Sylvie CAROEN, Monsieur Alain LE CUNFF, Madame Edith LOTHE, Monsieur Cédric FAUCHEUX, Maires-Adjoint-e-s, Madame Christine TAVERNIER, Monsieur Thierry FAVOCCIA, Monsieur Nicolas FOUQUE, Madame Anne-Marie BARET, Monsieur Dominique PIGEAUD, Monsieur Patrick BONNEMYE, Madame Christine BILLARD, Monsieur Yves ARDELLIER, Madame Marie-Hélène CHAPDELAINE, Madame Angélique GOUNY-OUTREBON, Madame Sandrine LOUIS, Monsieur Raymond PIGNOL.

Absent-e-s excusé-e-s : Monsieur Olivier GARIN qui donne procuration à Monsieur Thierry FAVOCCIA, Madame Muriel CHEVRON qui donne procuration à Monsieur Jean-Michel GIRAUDEAU, Madame Liliane CICERON qui donne procuration à Madame Sylvie CAROEN, Monsieur Olivier FERON qui donne procuration à Monsieur Olivier MALECAMP, Monsieur Nicolas PIOT qui donne procuration à Madame Michèle DESCHAMPS.

Absent-e-s : Monsieur Philippe JOLY, Monsieur Jean-Noël DAUFFY, Mme Anaïs GRAVADE

Date de convocation : 22 juin 2017

Secrétaire de Séance : Monsieur Olivier MALECAMP

Nombre de Conseiller-ère-s en exercice : 27

Présent-e-s et représenté-e-s : 24

Après avoir procédé à l'appel des Elus, Monsieur le Maire fait adopter le compte rendu de la séance du 23 mai 2017 et demande que l'ordre du jour du Conseil Municipal du 30 juin 2017 soit modifié de la façon suivante :

Ajout d'un point :

1. « Demande d'adaptation à l'organisation de la semaine scolaire définie par l'article D.521-10 du Code de l'Education dans les écoles maternelles et élémentaires publiques d'Ollainville – rentrée scolaire 2017/2018 »

Monsieur GIRAUDEAU propose l'ordre du jour ci-après :

I. AFFAIRES GENERALES

Election des délégués du Conseil Municipal et de leurs suppléants et établissement du tableau des électeurs sénatoriaux

II. ENFANCE

- Demande d'adaptation à l'organisation de la semaine scolaire définie par l'article D.521-10 du Code de l'Education dans les écoles maternelles et élémentaires publiques d'Ollainville –rentrée scolaire 2017/2018

AFFAIRES GENERALES

- ***Délibération n°CM26/063/2017 : Election des délégués du Conseil Municipal et de leurs suppléants et établissement du tableau des électeurs sénatoriaux***

Le Conseil Municipal s'est réuni en l'hôtel de ville le 30 juin 2017, à 19 heures,

Vu le décret n° 2017-1091 du 2 juin 2017 portant convocation des collèges électoraux pour l'élection des sénateurs,

Vu la circulaire préfectorale n°NOR/INTA/INTA1717222C du 12 juin 2017,

a) Composition du bureau électoral

Monsieur le Maire indique que le bureau électoral est composé par les deux membres du conseil municipal les plus âgés à l'ouverture du scrutin et des deux membres présents les plus jeunes, il s'agit de Madame Anne-Marie BARET, Monsieur Raymond PIGNOL, Madame Sandrine LOUIS et Monsieur Nicolas FOUQUE.

La présidence du bureau est assurée par ses soins.

b) Election des délégués

Une liste est déposée et enregistrée :

La liste A « Ensemble continuons Ollainville », présentée par M. Jean-Michel GIRAUDEAU, est composée par Monsieur Jean-Michel GIRAUDEAU, Madame Michèle DESCHAMPS, Monsieur Olivier GARIN, Madame Muriel CHEVRON, Monsieur Olivier MALECAMP, Madame Sylvie CAROEN, Monsieur Alain LE CUNFF, Madame Edith LOTHE, Monsieur Cédric FAUCHEUX, Madame Christine TAVERNIER, Monsieur Thierry FAVOCCIA, Madame Anne-Marie BARET, Monsieur Patrick BONNEMYE, Madame Sandrine LOUIS, Monsieur Nicolas FOUQUE, délégués ; Madame Liliane CICERON, délégués, Monsieur Yves ARDELLIER, Madame Marie-Hélène CHAPDELAINE, Monsieur Nicolas PIOT, Madame Angélique OUTREBON, suppléants.

Monsieur le Président rappelle l'objet de la séance qui est l'élection des délégués en vue des élections sénatoriales. Après enregistrement de la candidature, il est procédé au vote.

Après dépouillement, les résultats sont les suivants :

- nombre de bulletins : 24
- bulletins blancs ou nuls : 0
- suffrages exprimés : 24

A obtenu :

- liste « Ensemble Continuons Ollainville » : 24 voix

Monsieur le Maire proclame les résultats définitifs :

Liste « Ensemble Continuons Ollainville » : 15 sièges

I. ENFANCE

- ***Délibération n°CM26/064/2017 : Demande d'adaptation à l'organisation de la semaine scolaire définie par l'article D.521-10 du Code de l'Education dans les écoles maternelles et élémentaires publiques d'Ollainville – rentrée scolaire 2017/2018***

Monsieur Jean-Michel GIRAUDEAU, Maire, rappelle aux élus présents que depuis la rentrée scolaire 2014/2015, la commune d'Ollainville, en application du décret 2013-77 du 24 janvier 2013 relatif à la réforme des rythmes scolaires, avait organisé la semaine scolaire de ses 4 écoles sur 9 demi-journées du lundi au vendredi et avait instauré les temps des Nouvelles Activités Périscolaires de 15h00 à 16h30, deux après-midis par semaine et par école, avec une alternance entre la Roche et le Centre.

Monsieur Jean-Michel GIRAUDEAU précise que cette organisation n'avait été rendue possible qu'après une concertation et une adhésion des différents partenaires éducatifs que sont les enseignant-e-s, les parent-e-s d'élèves, les représentant-e-s des associations, mais aussi les bénévoles.

Le 3 juin 2014, le Conseil Municipal d'Ollainville approuvait à la majorité absolue le Projet Educatif Territorial (PET) qui formalisait l'engagement des partenaires à se coordonner pour l'organisation des activités éducatives et périscolaires.

Afin d'évaluer ce PET, un comité de pilotage a été créé et s'est réuni au minimum une fois par an depuis sa création. Il est composé d'élue-e-s, des directrices des 4 écoles, de parent-e-s d'élèves élu-e-s, de la coordinatrice enfance-jeunesse et de la Directrice Générale des Services.

Les bilans établis par ce COPIL depuis la mise en place de la réforme, pointaient, notamment, la fatigabilité accrue des enfants et des difficultés d'organisation.

Monsieur Jean-Michel GIRAUDEAU informe le Conseil Municipal que depuis le 27 juin 2017, le décret n° 2017-1108 permet aux directions académiques d'autoriser le retour à la semaine de 4 jours dans les écoles maternelles et élémentaires, et dispose que les directeurs académiques des services de l'Education nationale (DASEN), lorsqu'ils sont saisis d'une « proposition conjointe » d'une commune ou d'un EPCI et « d'un ou plusieurs conseils d'école », peuvent autoriser le retour à une semaine scolaire organisée sur 4 jours sans que cela soit « justifié par les particularités du projet éducatif territorial ».

Entendu l'exposé de Monsieur Jean-Michel GIRAUDEAU, Maire,

LE CONSEIL MUNICIPAL

Vu la réunion de la commission « Education- Politique familiale- Temps de l'Enfant » le 10 mai 2017,

Vu l'avis majoritairement favorable du Comité de Pilotage, réuni le 19 juin 2017, pour un retour à une semaine scolaire organisée sur 4 jours répartis sur 8 demi-journées, dès la rentrée scolaire 2017/2018,

Vu les avis majoritairement favorables des 4 conseils d'école des écoles maternelles et élémentaires de la commune d'Ollainville pour un retour à une semaine scolaire organisée sur 4 jours répartis sur 8 demi-journées, dès la rentrée scolaire 2017/2018,

Considérant le courrier du DASEN parvenu en Maire le 30 juin 2017,

APRES EN AVOIR DELIBERE, A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES (3 abstentions : Mme CHAPDELAINE, Mme TAVERNIER, M. GARIN)

- **Charge** Monsieur le Maire de saisir le Directeur Académique de la demande conjointe des écoles d'Ollainville et de la Municipalité d'Ollainville de revenir à une semaine scolaire organisée sur 4 jours répartis sur 8 demi-journées et ce dès la rentrée scolaire 2017/2018 .

- **Prend acte** de l'organisation de la semaine scolaire qui sera proposée à l'avis du Directeur Académique :

Ecole Maternelle des Boutons d'or :

Lundi, Mardi, Jeudi et Vendredi de 8h20 à 11h20 et de 13h20 à 16h20

Ecole maternelle Pierre de Ronsard - Ecoles élémentaires Jacques Prévert et La Roche

Lundi, Mardi, Jeudi et Vendredi de 8h30 à 11h30 et de 13h30 à 16h30

La séance est close à 19h30.

Monsieur le Maire, Jean-Michel GIRAUDEAU

